

Demande de souscription

Informations clients

Entreprise	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
Téléphone	
Email	
N° TVA	
N° Siret	

Adresse de livraison ^(a)

Entreprise	
Nom	
Adresse complète	

(a) Uniquement si différente de l'adresse client.

Coordonnées bancaires ^(b)

IBAN	
Nom	

(b) Uniquement si vous souhaitez le prélèvement

Tarif internet satellite

Forfait illimité

Tarif abonnement	GB/mois ⁽¹⁾	Prix/Mois Activation ⁽²⁾
Business 25 (30mbps down/10mbps up)		49,96€/HT 49,90 €
Business 150 Premium Speed (50mbp down/10mbp up)		280 € /HT 49,90 €

Ip fixe / ports ouvert pour tous les forfaits

Frais de livraison

16,66€ HT

Options

Options Matérielles ⁽³⁾	Prix
<input type="checkbox"/> Location de matériel	7,46€ HT /mois
<input type="checkbox"/> Achat matériel neuf (avec wifi)	249,96€/HT
<input type="checkbox"/> 3 ip publiques supplémentaires :	15€ HT /mois
<input type="checkbox"/> Mat coudé	12,46 €

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Cette adhésion ne sera considérée comme valable qu'après confirmation par la société SkySat SARL.

Le client a été dûment clarifié et informé des caractéristiques des tarifs, accepte et autorise le prélèvement sur le compte pour le règlement des frais mensuels avec son abonnement. Ce document doit être accompagné d'une copie d'une pièce d'identité reconnue et d'un justificatif de RIB/IBAN. Conditions de l'offre de service, disponibles sur www.sky-sat.fr.

Ce contrat implique une période de fidélité/permanence de 1 mois, au-delà de laquelle il y aura tacite reconduction pour des périodes de 1 mois, jusqu'à demande expresse de résiliation par le client.

En signant le contrat, le client déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de fourniture du service.

(1) Tous les tarifs Sky-sat sont illimités

(2) **Frais d'activation du service** – Frais d'activation du service pour les nouveaux abonnements, paiement unique lors de la souscription au service.

(3) Options matérielles :

Location de matériel - L'équipement est loué pour les frais mensuels indiqués, restant propriétaire de la société **Sky-sat SARL**. En cas de résiliation du contrat, tout le matériel doit être restitué par le client..

Achat de matériel – Le matériel acheté appartiendra définitivement au client, et aucun montant supplémentaire lié à l'utilisation du matériel ne sera facturé.

(4) **Expédition du matériel** – Le matériel sera envoyé au client après confirmation du nouveau paiement de la 1ère facture.

Lieu et Date :

Signature du Client :